

**DÉCLARATION DE MODIFICATION DE FINANCEMENT A  
MODIFICATIONS DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT  
LA PARTIE GARANTIE OU LE DÉBITEUR/LA DÉBITRICE**  
RÉSEAU D'ENREGISTREMENT DES SÛRETÉS MOBILIÈRES  
*Doit être dactylographié en majuscules. Voir les instructions au verso.*

Réservé à l'administration (date, heure, numéro)

Votre Réf \_\_\_\_\_ Page \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_

Objet de la modification <i>Remplir une case</i>	Renouvellement 02 _____	Années _____ 1-25	Décharge complète 99 _____	1	2	3
	Libération du débiteur/de la débitrice 03 _____	Cession par la partie garantie 04 _____	Transfert par le débiteur/la débitrice 05 _____	Modification de nom/d'adresse 06 _____		
	Correction d'erreur par le réseau d'enregistrement 09 _____	Réservé à l'administration 08 _____				

Document à modifier

Numéro d'enregistrement \_\_\_\_\_ Page \_\_\_\_\_

Nom du premier débiteur/de la première débitrice dans la déclaration de financement à modifier \_\_\_\_\_

*Indiquer le numéro de la page à modifier*

Durée \_\_\_\_\_ Référence \_\_\_\_\_ Date d'entrée en vigueur \_\_\_\_\_ Date de retenue \_\_\_\_\_

Réservé à l'administration **A** \_\_\_\_\_ Année | Mois | Jour \_\_\_\_\_ Année | Mois | Jour \_\_\_\_\_

**SUPPRESSIONS**

Toute partie au sujet de laquelle des renseignements doivent être modifiés doit être supprimée puis inscrite à nouveau

Inscrire le nom des parties à modifier sur la ligne correspondante tel qu'il paraît dans la déclaration de financement à modifier

Parties à modifier ou à supprimer

**B** \_\_\_\_\_

**E** \_\_\_\_\_

**H** \_\_\_\_\_

**AJOUTS**

Partie garantie ou cessionnaire

**B** Numéro \_\_\_\_\_ ou nom (nom de famille, prénom usuel, autre prénom) \_\_\_\_\_

Adresse – ligne 1 \_\_\_\_\_ Adresse – ligne 2 (au besoin) \_\_\_\_\_

**C** Ville \_\_\_\_\_ Terr./prov. \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

**D** \_\_\_\_\_

Débiteur/débitrice

**E** Phy. Mor. nom (s'il s'agit d'une personne physique nom de famille, prénom usuel, autre prénom) \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse – ligne 1 \_\_\_\_\_ Adresse – ligne 2 (au besoin) \_\_\_\_\_

**F** Ville \_\_\_\_\_ Terr./prov. \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

**G** \_\_\_\_\_

Autre débiteur/débitrice

**H** Phy. Mor. nom (s'il s'agit d'une personne physique nom de famille, prénom usuel, autre prénom) \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse – ligne 1 \_\_\_\_\_ Adresse – ligne 2 (au besoin) \_\_\_\_\_

**I** Ville \_\_\_\_\_ Terr./prov. \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

**J** \_\_\_\_\_

Personne inscrite

**X** Numéro \_\_\_\_\_ ou nom (nom de famille, prénom usuel, autre prénom) \_\_\_\_\_

Adresse – ligne 1 \_\_\_\_\_ Adresse – ligne 2 (au besoin) \_\_\_\_\_

**Y** Ville \_\_\_\_\_ Terr./prov. \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

**Z** Signature \_\_\_\_\_ Nom de la personne morale ou de la personne physique et titre \_\_\_\_\_

Signataire autorisé(e) de la partie garantie

Les renseignements personnels contenus dans ce document sont recueillis en vertu de la *Loi sur les sûretés mobilières* et seront utilisés afin d'établir un registre public. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le directeur, Entreprises, associations et coopératives, au (867) 667-5223, ou sans frais au Yukon au 1-800-661-0408, poste 5223.

## **Déclaration de modification de financement A : Directives générales**

*(Pour plus de renseignements, consulter le guide  
d'enregistrement)*

Déposer la copie originale de la Déclaration de modification de financement dûment remplie auprès du Réseau d'enregistrement des sûretés mobilières. Gardez la deuxième copie pour vos dossiers. La personne inscrite recevra une déclaration de vérification par la poste.

*Nota* : Les corrections doivent être apportées de manière claire et compréhensible. Ne pas utiliser de liquide correcteur.

### **Votre référence**

Champ facultatif servant à inscrire votre numéro de dossier à titre de référence. Maximum de 20 caractères.

Page \_\_\_\_ de \_\_\_\_

Prière de remplir ce champ même si une page suffit pour inscrire toute l'information pertinente (ex. Page 1 de 1).

### **Objet de la modification**

Indiquer l'objet de la modification en plaçant un «X» dans la case de la modification appropriée. Suivre les directives ci-dessous faisant référence à chaque type de modification. N'indiquer qu'un type de modification pour chaque demande de modification.

### **Document à modifier**

Indiquer le numéro d'enregistrement et le numéro de page de la Déclaration de financement à modifier. Si le changement vise une Déclaration de financement de base déjà enregistrée, indiquer le nom du premier débiteur/de la première débitrice exactement comme il paraît sur la déclaration. Si le changement vise une Déclaration de modification de financement déjà enregistrée, indiquer le nom du débiteur/de la débitrice paraissant dans la section «Document à modifier» de la déclaration concernée. *Nota* : L'ordinateur comparera le numéro d'enregistrement et le nom du débiteur/de la débitrice à ceux paraissant sur la déclaration à modifier. Si quelque chose ne correspond pas, la Déclaration de modification de financement sera rejetée. Il faudra alors présenter un nouvel enregistrement sur un nouveau formulaire de Déclaration de modification de financement. La date d'enregistrement correspondra à la date de réception de la déclaration préparée en bonne et due forme.

### **Renseignements généraux sur la section «Suppressions»**

Lorsqu'on veut accorder une décharge au débiteur/à la débitrice ou que la partie garantie veut libérer ses intérêts indiquer le nom de la partie dans la section «Suppressions», tel qu'il paraît sur la déclaration de financement faisant l'objet de la modification.

### **Renseignements généraux sur la section «Ajouts»**

Lorsqu'on veut ajouter un débiteur/une débitrice ou une partie garantie, indiquer le nom au long et l'adresse de la partie sur les lignes prévues à cet effet dans la section «Ajouts».

Lorsqu'il s'agit d'un débiteur/d'une débitrice, indiquer à l'aide d'un «X» s'il s'agit d'une personne physique ou morale. S'il s'agit d'une personne physique, indiquer la date de naissance de la manière suivante : l'année, les trois premières lettres du mois et le jour (ex. : 53 OCT 19). Lorsqu'il s'agit d'une partie garantie, il est possible d'inscrire le code de la partie garantie, si un code a déjà été assigné, au lieu du nom et de l'adresse de la partie garantie.

### **Renseignements généraux pour les modifications**

Lorsqu'il faut changer des données sur la partie garantie ou sur le débiteur/la débitrice, la partie doit être d'abord effacée puis rajoutée, tel qu'il est indiqué plus haut.

### **Renseignements spécifiques**

**Renouvellement** : Pour la durée, inscrire une période allant de 1 à 25 ans, laquelle commencera à compter de la date du renouvellement. Le renouvellement doit être enregistré avant la date d'échéance de l'enregistrement. Ne pas remplir les sections «Suppressions» et «Ajouts».

**Décharge complète** : Ne pas remplir les sections «Suppressions» et «Ajouts».

**Libération du débiteur/de la débitrice** : Supprimer le nom du débiteur/de la débitrice ou des débiteurs/débitrices à libérer.

**Cession par la partie garantie ou par le débiteur/la débitrice** : Supprimer le nom de la ou des parties qui cèdent leurs intérêts, et ajouter le nom des nouvelles parties, le cas échéant.

**Changement de nom/d'adresse ou correction** : Supprimer toute partie inscrite incorrectement et ajouter les renseignements corrects.

**Ordonnance du tribunal ou autre changement** : Il faut dans ce cas présenter une Déclaration de modification de financement A et B. Voir à cet effet la mention spéciale au verso de la Déclaration de modification de financement B.

### **Personne inscrite**

Inscrire le nom et l'adresse de la personne inscrite ou le code de la personne inscrite, si un code lui a été assigné. La déclaration de vérification sera envoyée à la personne inscrite.

### **Signataire autorisé(e) de la partie garantie**

Le présent formulaire doit être signé par la ou les parties garanties ou par une personne ayant l'autorité réelle, implicite ou apparente lui permettant de signer au nom de la ou des parties garanties.